

l'autre ronde, afin que les petits objets de forme circulaire, comme bagues, bélières, etc., puissent être marqués sans que leur circonférence soit déformée : la corne ronde a dix-sept bandes et la mélépe vingt et une. La petite bigorne de Paris a été retouchée en 1846, et les lignes qui séparent les bandes d'inscriptions ont été gravées de signes et de lettres. Les bandes des bigornes des départements sont séparées par des lignes unies. Comme les signes dont sont gravées les bigornes sont microscopiques et que l'objet contre-marcé ne reçoit qu'une empreinte partielle, d'autant plus faible que son volume aura tenu une place plus petite sur la bigorne au moment de la marque, il faut une grande habitude et apporter une grande attention pour reconnaître, à l'aide de la loupe, la contre-marque des objets contrôlés.

BIGORNE, monstre allégorique. V. **BICORNE**.
BIGORNÉ, ÉE (bi-gor-né) part. pass. du v. *Bigorner* : Pièce **BIGORNÉE**.

BIGORNEAU s. m. (bi-gor-nô — dim. de *bigorne*). Techn. Petite bigorne qui se place sur l'établi, ou entre les mâchoires d'un gros étai. Extrémité de la bigorne ronde.

— Moll. Nom donné, sur les côtes de l'ouest de la France, à une espèce de coquille comestible qui n'est autre que le turbot littoral de Cuvier : *Manger des BIGORNEAUX*.

— Mar. Sobriquet qu'on donnait autrefois aux soldats de marine.

— Argot. Sergent de ville.

BIGORNER v. a. ou tr. (bi-gor-né — rad. *bigorne*). Arrondir sur la bigorne : *BIGORNER l'anneau d'une clef. Marteaux à devant, marteaux à pleine croix, marteaux à BIGORNER pendaient à leurs clous.* (Alex. Dum.)

— Techn. *Bigorner les peaux*, Les fouler avec la bigorne.

BIGORRE (comté de), *Biheritanus* ou *Bigerrensis Pagus*, ancien pays de France, compris dans la ci-devant province de Gascogne, borné au N. par l'Armagnac, à l'E. par l'Astarac et le Comminge, au S. par les Pyrénées et à l'O. par le Béarn. C'était un pays d'États, ayant titre de comté, et Tarbes était sa capitale. Il se divisait en trois parties : les montagnes, les plaines et le Rustan. Ses États s'assemblaient tous les ans, sous la présidence de l'évêque de Tarbes, et se composaient des mandataires du tiers état, de ceux de la noblesse et du clergé ; chaque corps délibérait séparément, et n'avait qu'une voix dans les décisions générales. Le territoire, dont la superficie était de 242,000 hectares, comptait 276 paroisses, et avait pour villes principales : Tarbes, Vic-de-Bigorre, Bagneres, Barèges, etc.

Possédé successivement par les Romains et les Visigoths, le pays de Bigorre devint, sous les rois de la première race, une dépendance de l'Aquitaine. Après la mort de Charlemagne, il fut gouverné par des seigneurs particuliers, portant le titre de comtes. Raymond, comte de Bigorre, qui vivait vers le milieu du x^e siècle, eut pour successeurs ses deux fils, Louis et Arnaud. Garcias-Arnaud, fils d'Arnaud, fut père de Bertrand-Roger, lequel laissa pour successeur au comté de Bigorre Bertrand II, dont la fille unique, Béatrix, épousa en 1078 Centule, comte de Béarn. Le comté passa ensuite à Bernard, second fils de Centule, et de là à Centule II, frère de Bernard, qui ne laissa qu'une fille, Béatrix, mariée à Pierre, vicomte de Marsan. De ce mariage naquit un fils, Centule III, qui porta le titre de comte de Bigorre. Ce dernier, à son tour, ne laissa qu'une fille, Stéphanie, qui porta le comté dans la maison de Montfort, en épousant, en 1216, Gui, deuxième fils de Simon de Montfort. De cette union sortit Alix, mariée à Esquivat, seigneur de Chabanaïs et de Confolant, père d'Esquivat II, comte de Bigorre du chef de sa mère. Celui-ci mourut sans postérité et légua le comté à son grand-oncle, Simon de Montfort, lequel céda ses droits à Thibaut II, roi de Navarre, en 1265. Thibaut II ayant donné ses États à Henri, dit le Gros, son frère, lequel ne laissa qu'une fille, Jeanne de Navarre, mariée en 1284 à Philippe le Bel, roi de France, le comté fut réuni à la couronne. Conquis par le prince Noir, repris par Charles V, il fut donné, en 1425, par le roi Charles VIII, à Jean, comte de Foix, d'où il a passé dans la maison d'Albret, pour être définitivement réuni à la couronne à l'avènement du roi Henri IV.

BIGOT, OTE adj. (bi-go, o-te. — Les Normands, qui vinrent s'établir en France au commencement du x^e siècle, parlèrent pendant quelque temps la langue de leur pays, idiome qui se rapprochait assez de celui des Angles. Lorsqu'ils voulaient affirmer quelque chose avec force et donner de l'autorité à leurs paroles, ils les accompagnaient des mots *by God*, par Dieu, et ces mots, qui revenaient sans cesse à l'appui de leurs affirmations, ont fini par servir à les désigner, ainsi que tous les habitants de la Normandie. Dans la suite, on a donné ce nom à ceux qui ont sans cesse le nom de Dieu à la bouche. *Bey Gott* est l'expression par laquelle Rollon jura qu'il ne baiserait pas le pied de Charles le Simple : *Nesci, bey Gott!* (Non, par Dieu!). Qui a une dévotion étroite, mesquine et mal entendue : *La différence est totale entre une armée fanatique et une armée BIGOTE.* (Montesq.) Une femme BIGOTE est un fêlé dans sa maison. (Boiste.) Qui indique de la bigoterie : Des

airs BIGOTS. Dans les maisons, la bigoterie se peint dans les meubles, dans les gravures, dans les tableaux. Le parler y est BIGOT, et les figures sont BIGOTES. (Balz.)

— Substantif. Personne bigote : Un BIGOT. Une BIGOTE. Une BIGOTE qui jase d'une dévotion est plus venimeuse que l'aspic et le bonyare bleu. (V. Hugo.) Les BIGOTS ne marchent pas, ne s'asseyent pas, ne parlent pas, comme marchent, s'asseyent et parlent les gens du monde. (Balz.)

Votre fille n'est point l'affaire d'un BIGOT. MOLIÈRE.

Faites des citoyens et non pas des BIGOTS. VIENNET.

Sais-tu bien, cependant, sous cette humilité, L'orgueil que quelquefois nous cache une BIGOTE ? BOILEAU.

Un BIGOT orgueilleux Couvre tous ses défauts d'une sainte apparence. BOILEAU.

— Syn. *Bigot*, béat, cafard, etc. V. **BÉAT**.

BIGOT s. m. (bi-gô). Agric. Syn. de *bigorne*.

— Mar. Nom donné à deux morceaux de bois d'orme, qui font partie du racage d'une vergue de hune.

BIGOT (Guillaume), poète français et latin, l'un des plus savants hommes de son siècle, né à Laval en 1502. Il fut presque continuellement errant, à la suite d'événements malheureux provoqués par le hasard ou par son inconduite. En 1535, il professait la philosophie à l'université de Tübingue. Obligé de rentrer en France, après avoir séjourné quelque temps en Italie, où il refusa une place à l'université de Padoue, il occupa une chaire à Nîmes. On ignore la date de sa mort. Il a composé un poème latin intitulé : *Catoptron* (le Miroir) (Bâle, 1536, in-4°) ; un second sous le titre de *Somnium, in quo imperatoris Caroli describitur ab regno Galilee expulsio* (Paris, 1537, in-8°). On a aussi de lui : *Christianæ philosophiæ Proludium* (Toulouse, 1549) ; des poésies latines et un poème français publié avec les poésies de Charles de Sainte-Marthe (Lyon, 1540).

BIGOT (Emery), érudit français, né à Rouen en 1626, mort en 1689. Il s'adonna toute sa vie à l'étude des belles-lettres, et fut en correspondance avec la plupart des savants de l'Europe. Toutes les semaines, il réunissait dans sa bibliothèque, riche en ouvrages précieux, une assemblée de gens de lettres, dont il était en quelque sorte le directeur. Dans un voyage qu'il fit à Florence, il découvrit le texte grec de la *Vie de saint Chrysostome*, par Palladius ; il le publia en 1680, avec quelques autres pièces grecques. On a imprimé sa correspondance avec les savants les plus distingués de l'Europe, qu'il avait connus dans ses voyages en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Italie. Cette correspondance est pleine de détails intéressants et de renseignements précieux.

BIGOT (Marie Kiéné, dame), célèbre pianiste, née à Colmar en 1786, morte en 1820. Douée de la plus heureuse organisation musicale, Marie Kiéné apprit à toucher du piano sous la direction de sa mère, et acquit rapidement un remarquable talent d'exécution. En 1804, elle se rendit en Allemagne, où, mise en rapport avec Haydn, Beethoven et Salieri, elle fit encore de nouveaux progrès. Dès cette époque, bien qu'elle eût à peine vingt ans, Mme Bigot, grâce à sa sensibilité exquise et à sa merveilleuse aptitude à rendre tous les genres d'expression, fut considérée comme un des premiers artistes de son temps. Nous empruntons à M. Fétis trois anecdotes qui font connaître le degré de perfection qu'elle atteignait sous exécution, et l'estime que lui témoignaient les maîtres les plus en renom :

« La première fois que Mme Bigot joua devant Haydn, l'émotion du vénérable vieillard fut si vive, que, se jetant dans les bras de Mme Bigot, il s'écria : « Oh ! ma chère fille, ce n'est pas moi qui ai fait cette musique, c'est vous qui la composez ! » Puis, sur l'œuvre même qu'elle venait d'exécuter, il écrivit : « Le 20 février 1805, Joseph Haydn a été heureux. »

« Le génie mélancolique et profond de Beethoven trouvait en Mme Bigot un interprète dont l'enthousiasme et la sensibilité ajoutaient de nouvelles beautés à celles qu'il avait imaginées. Un jour, elle jouait devant lui une sonate qu'il venait d'écrire : « Ce n'est pas là précisément, lui dit-il, le caractère que j'ai voulu donner à ce morceau, mais allez tous les jours : si ce n'est pas tout à fait moi, c'est mieux que moi ! »

« Clémenti, Cramer et Dussek considéraient le talent de Mme Bigot comme un modèle de perfection. Après avoir exécuté avec elle les sonates à quatre mains de Mozart, Cramer lui dit, dans l'exaltation du plaisir qu'il venait d'éprouver : « Madame, je n'ai jamais rien entendu de pareil ! Disposez de moi à toute heure ; faire de la musique avec vous sera toujours pour moi une bonne fortune sans prix. »

La guerre de 1809 avait ramené M. Bigot à Paris. Dans le salon de Mme Bigot affluèrent les premiers artistes de l'époque, empressés de s'incliner devant ce prodigieux talent. Là se rencontraient Cherubini, Auber, Baillet, Lamarre ; là se discutaient les plus hautes questions musicales ; et quand, instantanément suppléée de se mettre au piano, Mme Bigot

consentait à jouer quelque œuvre de grand maître, c'était un ravissement dont on ne peut donner l'idée.

Jusqu'en 1812, la pratique assidue de l'art musical n'avait été pour Mme Bigot qu'un perpétuel plaisir ; mais, quand fut si tristement terminée la campagne de Russie, quand la captivité de son mari, prisonnier à Wilna, l'eut laissée sans ressources, force lui fut d'utiliser son talent pour nourrir sa famille. Elle se mit à donner des leçons de piano, et les élèves se présentèrent en foule. Les fatigues de ce métier déterminèrent en elle une maladie de poitrine qui l'enleva à l'admiration générale à l'âge de trente-quatre ans.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de définir le talent de Mme Bigot. Unissez la délicatesse et le charme de Marie Pleyel à la grâce rêveuse de Chopin ; joignez-y la fougue enthousiaste de Liszt, et l'on aura approximativement l'idée de la merveilleuse exécution de Mme Bigot. Un instinct surnaturel, une sorte de divination géniale lui faisait découvrir instantanément l'idée du compositeur, son but et les développements découlant naturellement de l'idée mère, et lui fournissait l'expression voulue pour chaque membre de phrase et la sonorité exigée. Autant de genres musicaux, autant de touches divers. Du reste, « qui n'a pas entendu, dit encore M. Fétis, les compositions de Haydn, de Mozart et de Beethoven exécutées par Mme Bigot, ne sait jusqu'où peut aller la perfection instrumentale. »

Mme Bigot n'a publié que deux œuvres : *Études pour le piano et Rondeau pour le piano seul*. Cherubini et Auber lui avaient donné des leçons d'harmonie et de composition.

BIGOT DE MOROGUES (Pierre-Marie-Sébastien, baron), minéralogiste, géologue, économiste et agronome, né à Orléans en 1776, mort en 1840. Élève de Vauquelin et Haüy, il cultiva les sciences minéralogiques avec une grande supériorité, explora avec son beau-frère, le comte de Tristram, la Bretagne, les Vosges, le Jura, la Suisse et la Savoie, et fit connaître la constitution géologique et minéralogique de ces contrées par des mémoires intéressants dans le *Journal des mines* et les *Annales du Muséum*. Il s'occupa aussi d'agronomie, et publia une série d'écrits estimés sur les moyens d'améliorer la Sologne. Parmi ses ouvrages, pleins de vues excellentes et d'observations précieuses, nous citerons : *Mémoire historique et physique sur la chute des pierres tombées à la surface de la terre*, etc. (1812, in-8°), un des premiers écrits publiés sur cette matière ; *Essai sur le moyen d'améliorer l'agriculture en France*, etc. (1822, 2 vol. in-8°) ; *Influence des sociétés littéraires, savantes et agricoles sur la prospérité publique* (1825, in-8°). Il a aussi coopéré au *Cours complet d'agriculture* et publié quelques écrits politiques où l'on trouve un esprit sagement libéral. Louis-Philippe nomma Bigot pair de France en 1835.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean), juriconsulte, né à Rennes en 1747, mort en 1825. Il était avocat au parlement de Paris avant la Révolution. Envoyé à l'Assemblée législative en 1791, il s'y fit remarquer par la modération de ses opinions, contribua à la prompt organisation du jury, obtint que la loi sur le séquestre des biens des émigrés accordât à ceux-ci un mois de délai pour rentrer en France, et fit porter un décret par lequel il était interdit aux pétitionnaires de se présenter avec des armes à la barre de l'Assemblée. Il occupait, en 1792, le fauteuil de la présidence lorsque Louis XVI, ayant annoncé aux représentants du peuple qu'il venait de déclarer la guerre à l'Autriche, Bigot lui répondit froidement : « L'Assemblée examinera votre proposition, et elle vous instruira du résultat de ses délibérations. » Tous jours froid et impassible dans les circonstances les plus périlleuses, il se retira des affaires pendant la Terreur et ne reparut sur la scène politique que sous le Consulat. Nommé président de la section de législation au conseil d'État, il fut, avec Portalis, Tronchet et Malleville, membre de la commission qui rédigea le Code civil. Créé comte de l'empire, il prit, en 1808, le portefeuille des cultes, qu'il conserva jusqu'à la première restauration. Appelé à la pairie et à la direction générale des cultes pendant les Cent-Jours, il se retira définitivement des affaires publiques après le retour des Bourbons. Bigot avait été élu membre de l'Académie française en 1800, pour remplacer Baudin, quoiqu'il n'eût jamais fait rien imprimer. Il laissa en mourant une fortune très-considérable.

BIGOTE s. f. (bi-go-te). Mar. Nom donné par les marins de la Méditerranée à deux pommes plus grosses que les autres, qui entrent dans le racage du grand mât.

— Agric. Sorte de pioche à deux fourchons.

BIGOTELLE s. f. (bi-go-tè-le — rad. *bigote*). Autre. Bourse que les dévotés portaient à leur ceinture pour y serrer l'argent de leurs aumônes. On dit aussi BIGOTÈRE.

— Par anal. Bourse dans laquelle on enfermait sa barbe pendant le sommeil, comme on enferme encore aujourd'hui les cheveux, pour lui conserver une disposition convenable et soignée.

— Par ext. Brosse dont on se servait pour se nettoyer les moustaches.

BIGOTER v. n. ou intr. (bi-go-té — rad. *bigot*). Faire le bigot, se livrer à la bigoterie : *Louis XIV se mit à BIGOTER dans les dernières années de son règne ; à son exemple, la cour BIGOTA à qui mieux mieux.* (Mém. contemp.)

BIGOTÈRE. V. **BIGOTELLE**.

BIGOTERIE s. f. (bi-go-te-ri — rad. *bigot*). Dévotion de bigot, dévotion étroite, mal entendue : *Je ne suis pas BIGOTERIE ; la BIGOTERIE est de l'hypocrisie.* (H. de Lacret.) *Ma pauvre défunte, à part ses défauts, sa prudence, sa laïcité, sa BIGOTERIE, était un ange.* (E. Sue.) *J'ai deviné, dans cette haute morale, une tendresse sans BIGOTERIE.* (Balz.)

— Par ext. Les bigots : *La BIGOTERIE ne s'occupe que d'elle-même ; elle voit tous les autres avec indifférence ou méchanceté.* (Gordon.)

BIGOTIÈRE (René de PERCHAMBAULT DE LA), magistrat et juriconsulte français, mort en 1727 dans un âge très-avancé, devint président des requêtes au parlement de Rennes. De la Bigotière fut un magistrat intègre et laborieux, qui, au dire de Moréri, « était fort habile philosophe de mœurs et d'inclination, mais très-hardi dans ses opinions. » On a de lui, outre plusieurs mémoires sur le prêt à intérêt, sur le placement des deniers des pupilles, etc., une dissertation intitulée : *Du Devoir des juges et de tous ceux qui sont dans les fonctions publiques* (Rennes, 1696), et un commentaire fort estimé sur la *Coutume de Bretagne*, etc. (Rennes, 1694, in-12), lequel a eu de nombreuses éditions.

BIGOTIÈRE (PERCHAMBAULT DE LA), officier vendéen, né à Rennes, mort en 1794. Il avait quitté la France plusieurs années avant la Révolution, mais il se réunit aux émigrés rassemblés à Coblenz. Dès qu'il eut connaissance de l'insurrection vendéenne, il passa en Bretagne, eut le bras brisé par un boulet, ce qui ne l'empêcha pas, bientôt après, de traverser la Loire avec l'armée royaliste. Fait prisonnier à l'affaire du Mans, il fut conduit en prison, puis fusillé.

BIGOTINI (Mlle N...). V. **BIGOTTINI**.

BIGOTISME s. m. (bi-go-ti-sme — rad. *bigot*). Dévotion, caractère du bigot : *Cadogan faisait agir les prédicateurs, et renuait par leur moyen les passions du BIGOTISME protestant.* (St-Sim.) *La nation anglaise est entée de BIGOTISME.* (Cormen.) Elle ajoutait à la prudence le BIGOTISME, doublement assortie. (V. Hugo.)

BIGOTS s. m. pl. (bi-go — du bas lat. *bigus*, morceau de bois). Mar. Morceaux de bois qui séparent les pommes des racages.

BIGOTTINI (Mlle), danseuse et mime de l'Opéra français, née à Paris vers 1784, morte à l'Assy en 1858. Elle fut admise à l'Opéra, pour doubler, dans le genre noble, les premiers sujets de la danse. Douée de beaucoup d'élégance et d'un grand charme, possédant une beauté à la fois vive et sérieuse, et soutenue dans ses études par la passion de son art, elle ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les célébrités chorégraphiques du temps. Elle parut, avec un succès immense, en 1812, dans la *Jérusalem délivrée* de Baour-Lormian. Mais ce fut surtout dans la pantomime qu'elle excella ; plusieurs rôles : *Psyché, Nina, Eucharis, Cendrillon, la Fille mal gardée, Manon-Lescaut*, interprétés par elle avec un rare bonheur, en firent longtemps une artiste très-populaire. Depuis 1825, elle s'était retirée à Passy. Cependant, à la fin de 1827, elle avait eu la fantaisie de reparaitre en public, et c'est à cette circonstance que nous devons un chef-d'œuvre. L'Odéon donnait au bénéfice d'un artiste le mélodrame de Marsollier et Dalayrac : *Deux mois ou une Nuit dans la forêt*. Mme Bigottini joua un rôle de muette, et M. Auber, qui assistait à la représentation, fut si frappé des gestes parlants et de l'expression du visage de la danseuse, que son enthousiasme gagna Scribe et son collaborateur M. G. Delavigne, et suggéra à ces derniers la pensée dramatique à laquelle nous devons la belle création de Fenella, de la *Muette de Portici*, qui fut représentée quelques mois après à l'Académie royale de musique (29 janvier 1828).

BIGOUDI s. m. (bi-gou-di). Petite tige de plomb entourée d'étoupe et recouverte de cuir, dont les femmes se servent pour rouler les boucles de leurs cheveux.

BIGOURELLE s. f. (bi-gou-rè-le — du provenc. *bigourèlo*, reprise grossièrement exécutée). Mar. Couture ronde, à l'aide de laquelle on réunit les deux lisières d'une laize de toile à voile.

BIGOURETTE s. f. (bi-gou-rè-te). Mar. Chacune des pommes qui forment le racage du trinquet.

BIGOURNEAU s. m. (bi-gour-nô). Moll. Nom vulgaire du vignot et d'une variété du turbot. Le vignot s'appelle aussi BIGORNE et BIGORNEAU.

BIGRAMMIQUE adj. (bi-gra-mi-ke — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *gramma*, signe caractéristique, trait). Zool. Marqué de deux signes ou traits, d'une couleur différente de celle du fond : *Lézard BIGRAMMIQUE*.

BIGRANULAIRE adj. (bi-gra-nu-lè-re — de *bi* et *granulaire*). Hist. nat. Se dit de tout organe qui présente deux granules.